

Commissaire
Bardou
1704

Le sousigné Directeur de l'Académie Royale de France a
bonne d'elare en vous ordres et pour mémoire que la somme de
l'inscriptions à raison de vingt cinq francs pour chaque mois
montant pour les quarante six mois de traitement acquittés suivant
les états émarginés. Des mois de ~~septembre~~ d'octobre novembre
et de décembre 1843 ensemble les quittances de l'inscriptions
en voyage à la somme de onze cent cinquante francs a été
par lui versé dans la caisse de retenue au fur et à mesure de
l'acquit des traitements pour être comptés aux ayants droit

Paris le 31 Dec 1843

N. J. M. [Signature]

approuvé trois
mots nuls

[Signature]